

DRAPEAU ROUGE!

Un Cadre d'intervention en reconnaissance de la Ville de Montréal qui passe à côté de l'essentiel dans le secteur de la sauvegarde du patrimoine immatériel



Mémoire soumis à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal, le 11 juin 2021



Conseil québécois du
**patrimoine
vivant**

PRINCIPAUX CONSTATS

- 1 La proposition de Cadre intègre de façon inadéquate le concept de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- 2 L'absence de proposition concrète concernant des mesures de sauvegarde du patrimoine immatériel représente une carence majeure, oblitérant la pertinence même d'inclure ce type de patrimoine dans le Cadre.

RECOMMANDATION DU CQPV

Il est recommandé d'ajuster adéquatement le Cadre au concept de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris et surtout de prévoir des mesures concrètes de sauvegarde (par exemple, des plans de développement), ou alors de retirer le patrimoine immatériel dudit Cadre et créer un nouveau cadre spécifique à la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Notes et commentaires sur le texte proposé du Cadre d'intervention en reconnaissance du 28 mai 2021 (voir également les annotations effectuées directement dans le PDF attaché)

p. 1 Il serait avantageux de pouvoir transférer le dossier du patrimoine immatériel/vivant au service de la culture, plus à même de travailler avec les acteurs culturels concernés que la Direction de l'urbanisme.

p. 4 L'idée d'une vision d'ensemble est louable. Aucune reconnaissance n'a cependant été attribuée à ce jour à un élément du patrimoine immatériel, malgré la vision inscrite dans la politique du patrimoine de la Ville dès 2005. Une déclaration a été entérinée au conseil municipal de la Ville à l'effet de reconnaître la forge traditionnelle au titre du patrimoine immatériel, mais il semble que le processus n'ait pas abouti à l'identification légale en bonne et due forme. Il est recommandé de conclure ce travail et d'accompagner le statut officiel de mesures de soutien concrètes envers cette activité.

Au contraire de l'affirmation centrale de la proposition de Cadre d'intervention en reconnaissance, le patrimoine immatériel ne témoigne pas a priori de l'histoire, mais avant tout du présent. Il ne constitue pas une forme de commémoration historique.

L'objectif de la sauvegarde du patrimoine immatériel est, à l'inverse, de se servir du sentiment d'identité et d'appartenance existant pour transformer le réel, en sauvegardant des pratiques transmises de génération en génération. Le Cadre proposé n'offre pas suffisamment de prise pour ce faire et coupe court à l'esprit de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Le patrimoine immatériel ne concerne pas au premier chef la mémoire.

p. 5 La notion de sauvegarde du patrimoine immatériel n'a pas de lien essentiel avec les concepts de mémoire et d'histoire au sens où ils sont entendus ici. La proposition est en ce sens erronée pour la question qui nous occupe.

p. 6 « Patrimoine immatériel » : Le milieu parle davantage de patrimoine « vivant », terme désormais avalisé par l'UNESCO. Il est suggéré d'ajouter ce dernier terme en complément.

La plupart des éléments du patrimoine immatériel légalement désigné par le ministre de la Culture touchent également Montréal, lieu de vie et d'activités pour de nombreux porteurs et porteuses de traditions (par exemple : la veillée de danse traditionnelle, le fléché, les savoir-faire textiles transmis au sein des cercles de Fermières, le chant de gorge inuit ou les traditions du temps des sucres).

- p. 7** « Patrimoine mémoriel » : La Ville de Montréal a-t-elle institué une nouvelle catégorie de patrimoine inédite? Qu'est-ce? Pourquoi? Cela demande une explication plus soutenue qu'un simple vocable introduit discrètement dans un document officiel – vocable absent des définitions placées à la fin de ce dernier. Ce type de patrimoine ne saurait remplacer la sauvegarde du patrimoine immatériel.
- p. 9 et p. 10** « Renforcement de l'identité montréalaise » : Encore une fois, cela ne devrait pas être l'objectif principal d'une identification au titre du patrimoine immatériel, lequel devrait plutôt être la sauvegarde de pratiques culturelles transmises de génération en génération, dans un esprit de diversité culturelle mondiale et de lutte contre l'uniformisation du monde. Si une pratique est d'emblée caractérisée comme partie essentielle de l'identité de Montréal, il se peut qu'elle n'ait précisément pas besoin d'une reconnaissance de type patrimoine immatériel, laquelle a été créée en particulier pour sauvegarder les pratiques traditionnelles qui seraient peu encouragées en comparaison des autres aspects de la culture.
- p. 11 (article 11)** Si l'ensemble de la culture est au cœur de l'identité, alors qu'apporte précisément le patrimoine immatériel en cette matière? S'agit-il d'une identité différente? Si oui, est-elle basée sur « l'intérêt patrimonial »? Si oui, il faudra mieux définir ce dernier concept. Sinon, il faudra revoir la place de l'identité dans le document proposé.
- p. 12** Le patrimoine immatériel n'est pas a priori un concept commémoratif.
- p. 14, 3.3.2** « Expertise professionnelle reconnue » : Un soutien financier de la Ville aux organismes spécialisés dans le secteur du patrimoine vivant pourrait permettre une telle documentation. Assez peu d'expertise professionnelle est reconnue par ailleurs dans le secteur du patrimoine vivant au sein des boîtes de consultants existantes. Il est également recommandé que la Ville se dote à l'interne de personnel spécialisé dans le secteur.
- p. 15, 3.3.6** C'est pourquoi le concept de patrimoine immatériel demande, à travers différentes orientations, lois ou principes internationaux, que la reconnaissance s'accompagne d'actions de sauvegarde, non prévues au présent cadre. Il s'agit d'une lacune majeure à corriger, sans quoi le cadre court le risque d'avoir le même effet pour ce secteur d'intervention que la Politique du patrimoine de 2005 : quasi aucun.
- « Celles qui rassemblent les conditions favorables à la conservation à long terme » : Cette assertion semble aller à l'encontre du concept de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : ce sont précisément les pratiques culturelles en danger qui devraient représenter le sujet principal d'une identification au titre du patrimoine immatériel. Le soutien de la Ville devra servir à créer ou à favoriser des conditions favorables.
- p. 16, 3.5.1** « La transmission des savoir-faire reconnus doit par ailleurs faire l'objet de mesures spécifiques afin de les garder vivants et de leur permettre d'évoluer dans le temps » : Il s'agit d'une remarque importante (il n'y a par ailleurs pas que des savoir-faire qui sont à transmettre). Or, de quel genre de mesures parle-t-on? Si ce n'est pas inscrit nommément dans le cadre, il y a fort à parier que rien ne sera fait. Il s'agit de la carence la plus importante dans le document. Il est recommandé d'indiquer les mesures concrètes à prévoir à la suite d'une identification légale au titre du patrimoine immatériel, par exemple la mise en place d'un plan de développement. Sans cela – sans mesures concrètes de sauvegarde –, la pertinence d'inclure le patrimoine immatériel dans le Cadre s'effondre. Le gouvernement du Québec a pour sa part corrigé le tir en intégrant des propositions concrètes dans le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023.
- p. 27** La plupart des éléments du patrimoine immatériel légalement désignés par le ministre de la Culture touchent également Montréal, lieu de vie et d'activités de nombreux porteurs de traditions. Les éléments culturels transmis de génération en génération dépassent le plus souvent le cadre du territoire d'une seule ville.
- p. 28** « L'identification n'entraîne pas d'obligation légale » : L'identification a relativement peu de sens si elle n'est pas accompagnée de soutien pour ceux et celles qui pratiquent l'élément du patrimoine immatériel. Elle peut même envoyer le message fallacieux aux citoyens à l'effet que l'administration s'occupe enfin d'une tradition donnée, alors que ce n'est pas le cas. Nous sommes passés par le même processus à l'échelle du Québec avec le ministère de la Culture et des Communications, qui a fini par introduire des actions à poser dans le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023.

L'UNESCO conseille d'évacuer le terme « exceptionnel » pour qualifier un élément du patrimoine culturel immatériel. La convention de 2003 est différente de celle de 1972.

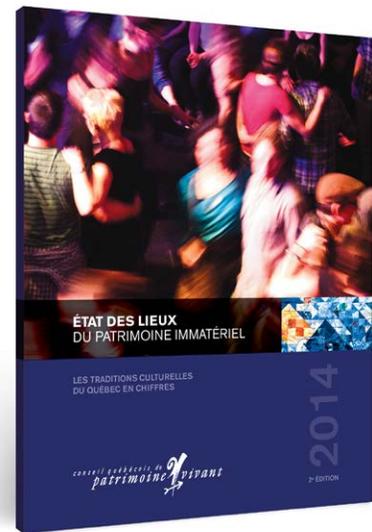
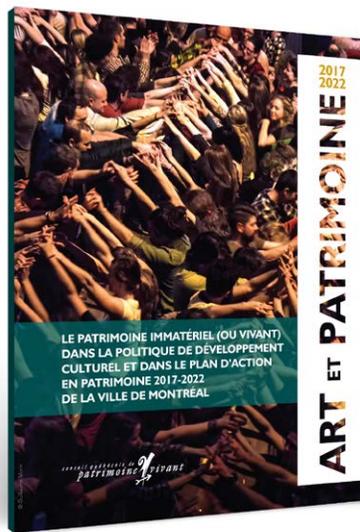
- p. 34** Qui doit soumettre une proposition d'identification? C'est le groupe ou la communauté concernés par la pratique d'un élément du patrimoine vivant/immatériel qui devrait procéder à une telle demande, et non des organismes ou des individus de l'extérieur de ceux-ci. Le CQPV a proposé un protocole à cet effet inspiré des 12 principes éthiques de l'UNESCO en matière de PCI (voir les documents joints).
- p. 36** Il y a derechef rareté tant à l'université que dans les firmes de consultants privées. Il existe plusieurs organismes à Montréal et au Québec aptes à donner leur avis. Voir la liste des membres du CQPV : <https://www.patrimoinevivant.qc.ca/membres>
- « Membres de la nouvelle instance consultative » : Il convient en effet de s'assurer que cette instance bénéficie des services de personnes compétentes en matière de patrimoine immatériel/vivant, et donc qu'elle ne soit pas réservée à l'urbanisme ou à l'architecture.
- p. 37** Les divisions liées à la culture devraient en effet pouvoir participer au dialogue, voire mener le dossier du patrimoine vivant.
- Le mot principal consacré pour le patrimoine vivant est « sauvegarde ». Sans la sauvegarde (ou le développement durable), c'est-à-dire sans impulsion vers le changement, le concept de patrimoine immatériel n'a pas de raison d'être.
- p. 41** Les arrondissements devraient également jouer un rôle à travers les plans de développement des éléments du patrimoine vivant légalement identifiés. Ces plans, absents du présent document, représentent pourtant la pierre d'assise d'une intervention visant la sauvegarde du patrimoine vivant.
- p. 42** Le rôle du MCC ne se limite pas entièrement à l'inscription au Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ) : le MCC peut en effet soutenir des projets liés au patrimoine vivant à travers les ententes de développement culturel.
- p. 43** Il manque à nouveau l'essentiel, à savoir un plan de développement pour les éléments du patrimoine immatériel identifiés. Sans quoi le processus devient caduc, voire fallacieux.
- p. 53** « Identité montréalaise... » : Le patrimoine immatériel est passablement mouvant, et souvent assez peu lié à un lieu précis, ce qui affaiblit l'affirmation selon laquelle l'identité est un sentiment lié au territoire de la ville.
- p. 54** « Intérêt patrimonial » : Seulement pour les lieux?
- p. 58, Bibliographie** « Textes *Nara* et *Yamato* » : Il s'agit de textes relativement secondaires (voire contestés) dans le cadre des travaux internationaux sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ce ne sont assurément pas des textes principaux pour ce secteur d'intervention. Se référer plutôt au texte de la convention de 2003, à son Cadre global des résultats et à ses 12 principes éthiques. Plusieurs autres ouvrages pertinents existent sur le sujet, la plupart plus récents que les ouvrages cités.

Le Cadre global des résultats de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO pourrait par exemple servir d'outil pour un plan d'action sectoriel à la Ville de Montréal.

Consulter également : MCC-CQPV, 2018. *Le patrimoine immatériel, pour la vitalité culturelle locale, vers une action municipale profitable*, disponible au <https://www.patrimoinevivant.qc.ca/publications>

UN CADRE D'INTERVENTION EN RECONNAISSANCE

de la Ville de Montréal qui passe à côté de l'essentiel dans le secteur de la sauvegarde du patrimoine immatériel



Organismes membres en règle 2020-21 du Conseil québécois du patrimoine vivant ayant leur siège à Montréal

Danse Traditionnelle Québec
Espace Trad
Réseau Québec Folklore
Les Forges de Montréal
Conseil des métiers d'art du Québec

Centre Marius-Barbeau
Association québécoise des relieurs et des artistes du livre
Les productions Chez nous
Les productions du Diable vert
Regroupement du conte au Québec

Musée des métiers d'art du Québec
Centre des musiciens du monde
Bon débarras
Storica